

Commission hydrographique "Oise moyenne"

Unité hydrographique de l'Oise moyenne

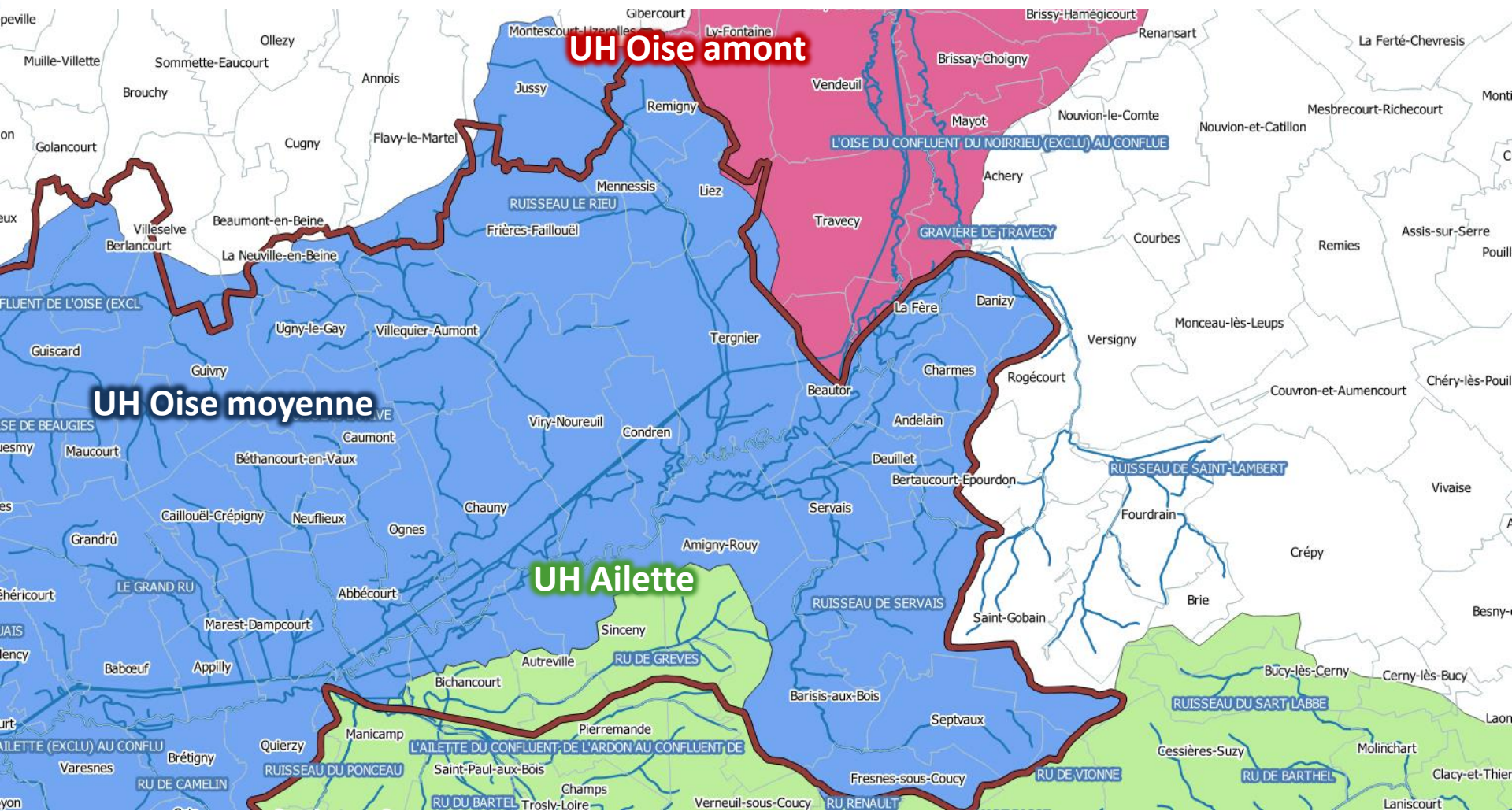


Ordre du jour

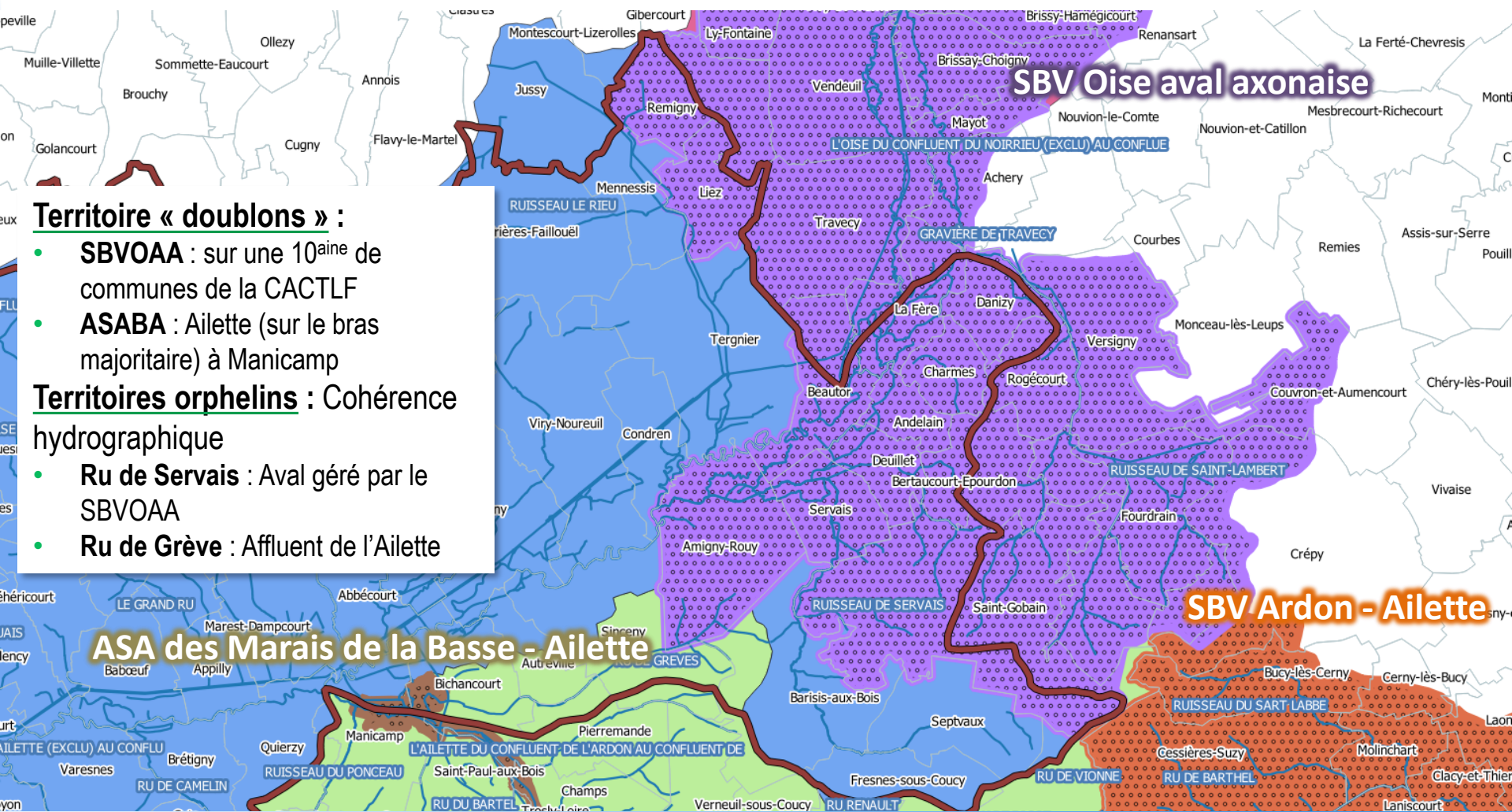
- **Territoire d'intervention des Syndicats adhérents à l'Union**
 - **Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise**
 - **Association Syndicale Autorisée des Marais de la Basse-Ailette**
- **Présentation des compétences**
- **Travaux en cours et à venir (Cours d'eau & Ruissellement-Érosion)**

Territoires des Syndicats

Les unités hydrographiques avoisinantes



Les structures syndicales avoisinantes



Le territoire de l'ASA de la basse Ailette



Territoire d'intervention de l'ASABA :

- **Collectifs de propriétaires**, répartis sur 21 communes
- Superficie de **19 km²**
- Linéaire de cours d'eau : **32 km de l'Ailette**
- Linéaire de fossés : **34 km**

Compétences des Syndicats

Compétences des syndicats

Le **Syndicat de l'Oise aval axonaise** a pour compétence **la gestion et l'aménagement des cours d'eau et du bassin versant** dont les missions sont définies par les 3 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement (GEMA) :

- (1°) l'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique
- (2°) l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau
- (8°) la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Ils exercent également les **missions complémentaires** suivantes :

- **restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau** : restauration de la continuité écologique, diversification du lit et des berges, ...
- **animation, sensibilisation et valorisation** environnementale des cours d'eau
- **maîtrise du ruissellement et de l'érosion** sur le bassin versant afin de protéger les milieux aquatiques

Compétences des syndicats

L'**ASA des Marais de la Basse Ailette** a définie ses fonctions dans ses statuts (créé par décret impérial en 1854).

Elle participe donc :

- À l'aménagement et l'entretien des cours d'eau.
- À la valorisation du milieu et préservation de sa biodiversité.
- À l'exécution et l'entretien des ouvrages et du réseau hydraulique établis ou à établir pour maintenir une zone humide saine et pour assurer si possible une bonne alimentation et évacuation des marais.

Projets rivière

PPRE Oise aval axonaise : Avancement

Bureau d'études :

- **Objectifs :**
 - Obtenir un état des lieux et un diagnostic du bassin versant
 - Définir les problématiques, dysfonctionnements et enjeux liés
 - Établir un programme d'actions en vue d'une gestion équilibrée
- **Attribution du marché :** SOGETI (144 252 € HT) → Subvention 80% AESN

Tranches fermes :

- **Phase 1 :** État des lieux et diagnostic (TF)
- **Phase 2 :** Propositions de scénarios d'objectifs de gestion (TF)
- **Phase 3 :** Élaboration du PPRE des affluents de l'Oise aval axonaise (TF)

Tranches optionnelles :

- **Phase 4 :** Étude de restauration de la continuité écologique au stade AVP (TO1)
- **Phase 5 :** Étude hydrologique d'un sous bassin versant (500 à 800 ha) au stade AVP et PRO (TO2)
- **Phase 6 :** Étude de renaturation de cours d'eau au stade AVP (TO3)
- **Phase 7 :** Dossier d'autorisation environnementale et de DIG (TO4)

Programme de désembâclement

Désembâclement de l'Oise et de ses affluents 2022-2025

- Programme suite à la réalisation du terrain en 2021
 - 323 embâcles recensés (224 gênants + 99 non-gênants)
 - 30 hors zone
- Marché à bons de commande (50 000 € HT / an)
 - Entreprise MVS Renaturation : Proposition à 44 000 €
 - Année 2023 :
 - Finalisation 2022 : 80/144 (Oise Neuville → Vendeuil)
 - Réalisation 2023 : 0/148 (Fin Oise + Servais + St-Lambert)
- Définition de la méthodologie :
 - Retrait de tout embâcles confondus
 - Retrait d'amont en aval
 - Passage pédestre + bateau avant passage mécanisé
- Financement de l'AESN dans le cadre du montant d'aide à l'entretien (T1 : 12 606 €, T2 : 11 985 €)

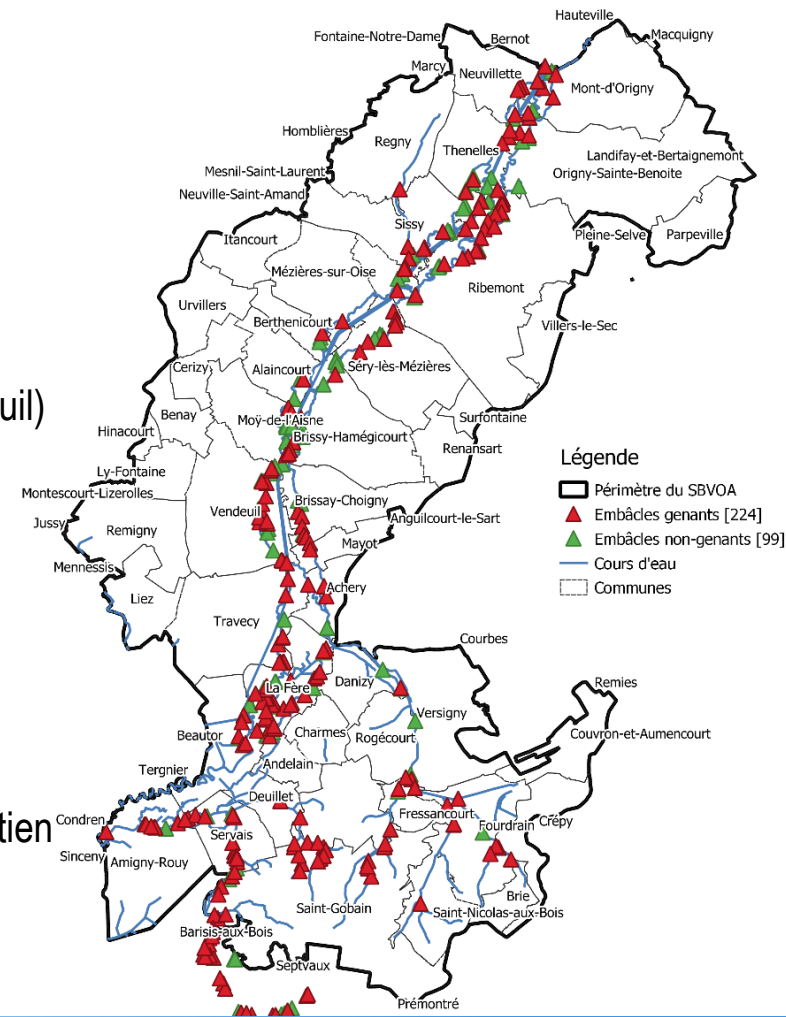


Programme de désembâclement

Désembâclement de l'Oise et de ses affluents 2022-2025

- Programme suite à la réalisation du terrain en 2021
 - 323 embâcles recensés (224 gênants + 99 non-gênants)
 - 30 hors zone
- Marché à bons de commande (50 000 € HT / an)
 - Entreprise MVS Renaturation : Proposition à 44 000 €
 - Année 2023 :
 - Finalisation 2022 : 80/144 (Oise Neuville → Vendeuil)
 - Réalisation 2023 : 0/148 (Fin Oise + Servais + St-Lambert)
- Définition de la méthodologie :
 - Retrait de tout embâcles confondus
 - Retrait d'amont en aval
 - Passage pédestre + bateau avant passage mécanisé
- Financement de l'AESN dans le cadre du montant d'aide à l'entretien (T1 : 12 606 €, T2 : 11 985 €)

Embâcles recensés en 2021



Désembâclement de l'Ailette - 2022

Contexte :

- **Prospection en 2021** : Recensement embâcles sur le cours de l'Ailette en canoë
- **Programme avec estimatif financier** : 34 embâcles problématiques → 13 000.00 € HT
- **Demande de devis** : Musial + Mascitti

Travaux 2022 :

- **Entreprise** : Musial
- **Réalisation** : 34 embâcles (voire plus) → 21 900 € HT



Désembâclement de l'Ailette - 2023

Contexte :

- **Programme avec estimatif financier** : Recensement en canoë à l'étiage 2023
- **Localisation** : Tout le linéaire de l'Ailette

Travaux 2023 :

- **Demande de devis** : Mise en concurrence → ≈ 20 000 € HT
- **Réalisation** : Été 2023 (à l'étiage)



Programme d'entretien des fossés 2022

Contexte :

- **Prospection en 2022** : Recensement des linéaires sur tout le périmètre de l'ASA avec le groupe de travail
- **Programme avec estimatif financier** : 33.5km de fossés → 100 392.00 € HT (3.00€ HT / ml)

Travaux 2022 :

- **Entreprise** : Musial
- **Réalisation** : 11 km → 32 000 € HT d'Anizy (ferme Barthel) à Leully (le Moulin à Reine)



Programme d'entretien des fossés 2023

Contexte :

- **Programme avec estimatif financier** : 11 km de fossés → 32 000 € HT (3.00€ HT / ml)
- **Localisation** : Leully (le Moulin à Reine) → Pont St Mard (le Bain des Dames)

Travaux 2023 :

- **Demande de devis** : Mise en concurrence
- **Réalisation** : Automne 2023



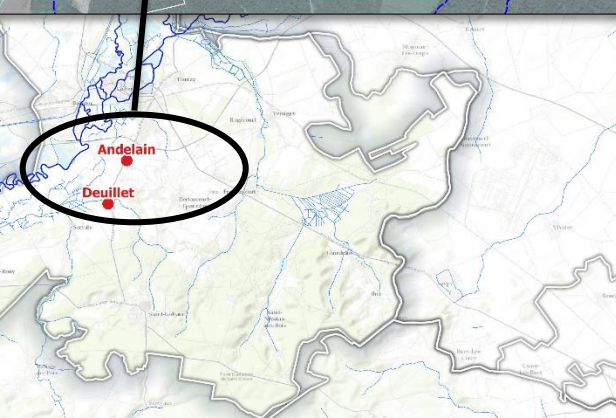
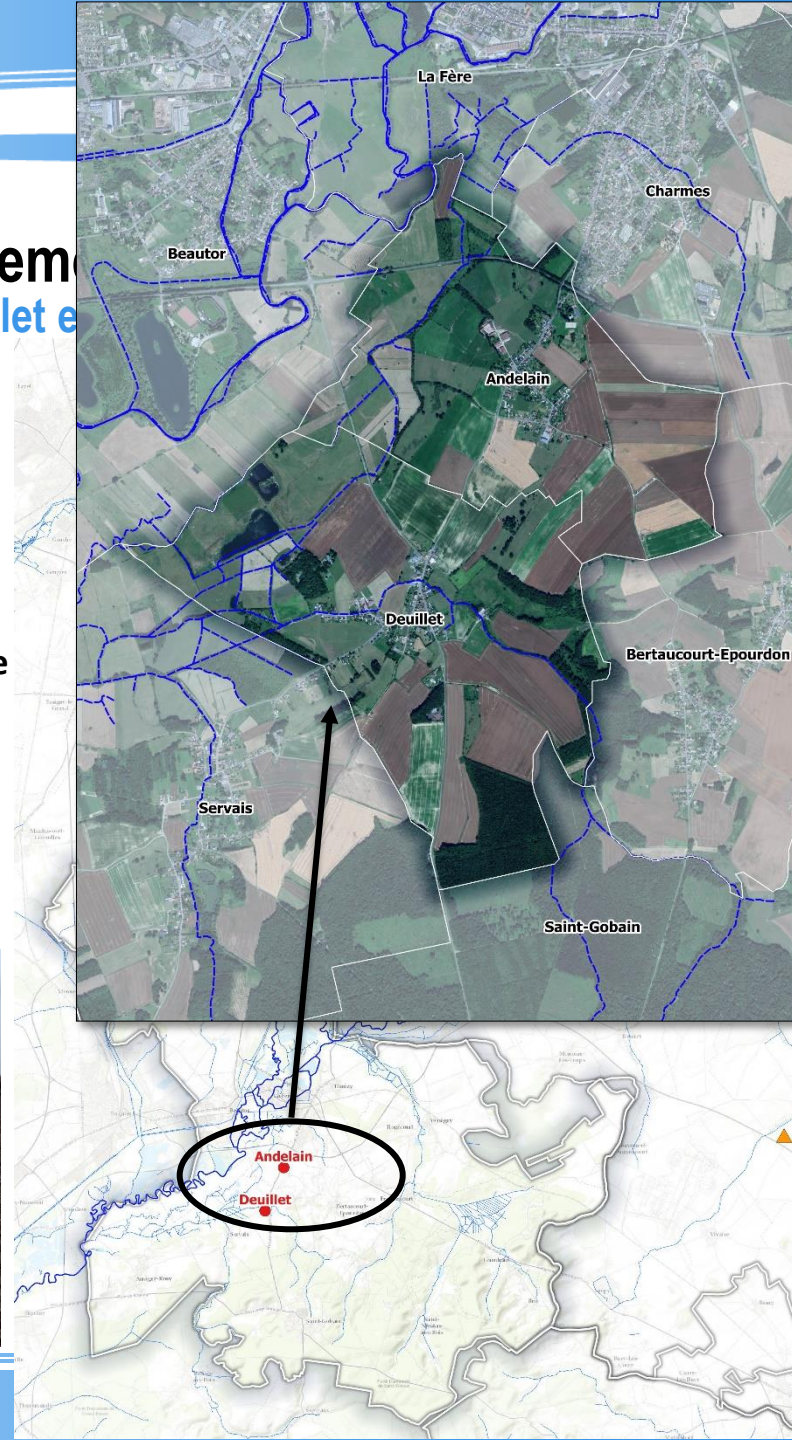
Projets ruissellement / érosion

Projet de maîtrise du ruissellement Bassin versant de Deuillet et

- 2 arrêtés de catastrophes naturelles en 1995 et 1999 pour aléa inondations et/ou coulées de boue
- Désordres hydrauliques issus aussi des parcelles agricoles par des ravinements sur labour d'hiver et drainage des parcelles.

2023

Réflexion autour d'une étude hydraulique



Questions diverses

MERCI DE VOTRE ATTENTION

